

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE L'IAE
SEANCE PLEINIÈRE DU 18 AVRIL 2023

Membres du conseil présents :

- Collège A : VILLESEQUE-DUBUS Fabienne – PEYPOCH Nicolas
- Collège B : LIANG Qibin - BOTTI Laurent – BRIEC Walter – GONCALVES Olga
- Collège C - BIATSS : MEYRIEU Magali – KAMOKOUE-MERCADER Setti
- Collège D - Usagers : CUCIA Laura - HORNING Tom – JUSTAFRE Elsa
- Personnalités extérieures : FAMBOUENA Philippe

Membres ayant donné procuration :

- PERSONNALITES EXTERIEURES : MELIDONIS Alexis à VILLESEQUE-DUBUS Fabienne - MAILLOLS Jean-François à GONCALVES Olga

Membres assistant de droit à titre consultatif ou membres invités :

- COMMANDRE Monique – Directrice antenne de Mende (visioconférence)
- BENOIT Benjamin directeur adjoint
- PELLEGRIN Nathalie - Responsable administrative de l'IAE
- CANTIER MN - Secrétaire de séance

La séance est ouverte est à 17 h 40

14 membres du Conseil sont présents ou représentés, le quorum est atteint.



Pour vote

1. Procès-verbal du conseil plénier du 13 mars 2023

Le procès-verbal du conseil plénier du 13 mars a été adopté à l'unanimité

2. Mise en œuvre de la valorisation de l'engagement étudiants en licence économie-gestion à partir de septembre 2023

Caroline Perche, Vice-présidente de la vie étudiante et culture, présente ce projet. Elle précise qu'un DU avait été mis en place au sein de l'université, il avait été abandonné car très peu d'inscrits. La valorisation à travers un diplôme universitaire (DU), entraînait l'obligation d'une évaluation et donc, le passage d'examens. Actuellement, une loi de 2017 rend obligatoire la valorisation de l'engagement étudiant en licence. Elle définit l'engagement étudiant par : les services civiques, les sapeurs-pompiers volontaires, les réservistes opérationnels, le bénévolat associatif non rémunéré. Les étudiants salariés et les étudiants entrepreneurs sont exclus du dispositif.

Pour l'UPVD, les textes de cadrages sont en cours de préparation avec le SIPE (Service d'Insertion Professionnelle et Entrepreneuriat). Pour la rentrée 2023, il est prévu d'ajouter aux différents modules de licence relatifs à l'insertion professionnelle (PPP et communication et posture pro), l'engagement étudiant. La réflexion est également menée pour définir les critères retenus pour la notation de cet engagement.

L'étudiant devra apporter la preuve de son engagement (une lettre rédigée par un référent et remise sous enveloppe cachetée ; un état des travaux réalisés présenté sous forme de liste..., nombre d'heures effectuées). La hauteur de cet engagement doit pouvoir être appréciée. Enfin, l'étudiant devra analyser les compétences acquises et les expliquer dans un dossier de cinq pages. La loi prévoit la reconnaissance de cet engagement une seule fois pendant le cursus.

A la rentrée universitaire, lors de la semaine d'intégration, une grosse communication sera organisée autour de ce nouveau dispositif. Les étudiants devront mentionner leur engagement dans les fiches d'inscriptions pédagogiques.

Cette mise en œuvre concourt à l'attractivité des formations de l'UPVD.

Concernant les étudiants salariés, l'université est consciente qu'ils ont besoin de soutien pour assurer leurs études ; mais, l'engagement étudiant n'est pas le bon vecteur.

3. Calendriers d'alternance 2023/2024 : après vérification que les semaines d'examen des licences 3 soient les mêmes pour chacun des trois parcours, après avoir souligné la nécessité de prévoir que la semaine du 4 au 8 septembre 2023 soit une semaine en formation, il a été décidé d'harmoniser les calendriers des licences économie gestion. Les 3 parcours de la licence 3 : Économie Managériale, Management du tourisme et Science de gestion auront le même calendrier d'alternance.

Les calendriers d'alternance ont été approuvés à l'unanimité.



4. Liste des responsables d'alternance 2022/2023

F. VILLESEQUE-DUBUS présente la liste des responsables d'alternance en énumérant les noms des divers responsables.

La liste des responsables d'alternance 2022/2023 est approuvée à l'unanimité.

5. Convention de partenariat avec le conseil départemental de Lozère (48) pour le financement de l'antenne universitaire de Mende

Cette convention est renouvelée tous les ans. Elle prévoit la participation financière du département de la Lozère au fonctionnement de l'antenne universitaire de Mende, au programme d'échanges avec l'université de GUIYANG et au fonctionnement de la licence professionnelle.

Le montant de cette participation est de 147 500 € avec un versement à hauteur de 50% à la date exécutoire de la convention. Le solde sera versé sur présentation du rapport d'activités de l'année universitaire 2022/2023 et au prorata du compte de résultat 2023.

La convention de partenariat avec le conseil départemental de la Lozère est adoptée à l'unanimité.

6. Avenant 1 à la convention de partenariat avec le GRETA-CFA : fusion entre le GRETA 11 et le GRETA 66

L'objectif de cet avenant est de mettre à jour la dénomination de la nouvelle entité sans modifier l'objet et les conditions de la convention déjà signée par les 2 parties.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

Pour information

1. Liste 2022/2023 des tuteurs d'alternants par formation

Cette liste est demandée par le CEVU au SFCA

2. Point sur l'audit QUALICERT

L'audit de renouvellement aura lieu les 12 et 13 juin sur site. Les formations auditées seront le Master CCA et Master Tourisme.

F. VILLESEQUE-DUBUS informe le conseil de son élection au bureau national du réseau des IAE.

Elle tient aussi à féliciter les étudiants organisateurs du Gala de l'IAE qui était une belle réussite.

La séance est clôturée à 19 h 00


Le Président de l'IAE
Alexis MELIDONIS

